

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 CAB-MA 1001** : Subvention (3 500 euros) à l'association Couleurs pays (20e) pour la quatrième édition du Festival Toucouleurs.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Couleurs pays dont le siège social est situé 1/3 rue Frédéric Lemaitre 75020 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission ,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 500 euros est attribuée à l'association Couleurs pays, 1/3 rue Frédéric Lemaitre 75020 Paris, pour la réalisation d'une exposition intitulée Art Freedom organisée dans le cadre de la quatrième édition du Festival Toucouleurs.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.